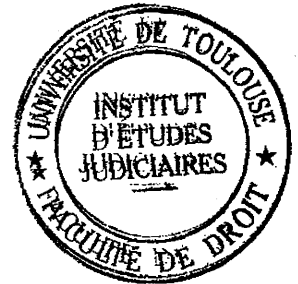


INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES

EXAMEN D'ENTREE A L'ECOLE DES AVOCATS

EPREUVE DE NOTE DE SYNTHESE (durée 5 heures)



Sujet-

Il vous est demandé de rédiger une note sur **la sécurité juridique** (en cinq pages maximum)

Documents-

- 1- Décision du Conseil Constitutionnel , 16 décembre 1999 (6 pages)
- 2- Arrêt de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, affaire Unedic contre France, 18 décembre 2008 (extrait) (1 page)
- 3- Cour de Cassation, Ch. Sociale, arrêt du 13 juin 2007 (3 pages)
- 4- Cour de Cassation, 3^{ème} Ch. Civile, arrêt du 19 mars 2008 (4 pages)
- 5- Circulaire du 19 janvier 2006 (1 page)
- 6- Discours préliminaire sur le projet de Code Civil de J-E-M. Portalis, 1^{er} pluviôse an IX (2 pages)
- 7- « La Cour de Cassation et le principe de la sécurité juridique », Jean-Guy Huglo, « Les Cahiers du Conseil Constitutionnel », n° 11, 2001 (extrait) (1 page)
- 8- « Sécurité juridique et qualité de la réglementation : quelques considérations pratiques », Serge Lasvignes, « Les Cahiers du Conseil Constitutionnel », n° 11, 2001 (extrait) (6 pages)
- 9- « Réflexions en guise de conclusion sur le principe de sécurité juridique », Bertrand Mathieu, « Les Cahiers du Conseil Constitutionnel », n° 11, 2001 (extrait) (5 pages)
- 10- Rapport public du Conseil d'État, 2006 (extrait 1) (2 pages)
- 11- Rapport public du Conseil d'État, 2006 (extrait 2) (2 pages)
- 12- Discours de Jean-François Burgelin, Procureur Général près la Cour de Cassation, 9 janvier 2004 (extrait) (5 pages)
- 13- Intervention de Jean-Marc Sauvé, Vice-président du Conseil d'Etat, 6 mai 2010, (13 pages)